



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Voyages et déplacements en période de crise sanitaire : où s'informer ?

Publié le 02 février 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Y a-t-il des conditions pour sortir de France pour des vacances ou le travail ? Quels pays en Europe et dans le monde sont ouverts à la circulation des touristes ? Lesquels pratiquent la quarantaine ou imposent un test de dépistage ? Face à la situation sanitaire très évolutive, comment se tenir informé ? Plusieurs sites internet officiels mettent à votre disposition les informations qui vous aideront à planifier vos déplacements et à rester en sécurité pendant votre séjour. Le point avec *Service-Public.fr*.

France métropolitaine et Outre-mer

Le site du Gouvernement propose [un point de situation](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus) actualisé (la date de mise à jour est précisée) sur la situation sanitaire sur le territoire.

Pour connaître les dispositions en Outre-mer ou pour y voyager, [la rubrique vous renseigne](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/outre-mer).

Union européenne

Le ministère des Affaires étrangères propose sur son site [une page d'informations](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-19-31-janvier-2021) concernant les conditions de déplacement dans l'espace européen (comprenant les 27 pays membres de l'Union européenne ainsi que Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, le Vatican et la Suisse).

De plus, pour connaître les conditions de voyage dans un pays de l'Union européenne, le site internet [Re-open EU](https://reopen.europa.eu/fr) mis en place par la Commission européenne fournit des informations en temps réel sur les frontières, les moyens de transport et les modalités de circulation, les services touristiques disponibles, les mesures de santé publique et de sécurité (obligation ou non d'être soumis à une quarantaine, de disposer d'un certificat médical, de porter un masque dans les lieux publics...) dans les 27 pays de l'UE.

A noter : Vous trouverez [les conditions de déplacement entre la France et le Royaume-Uni](https://uk.ambafrance.org/COVID-19-Conditions-de-deplacement-entre-la-France-et-le-Royaume-Uni-28925) sur la page dédiée du Consulat général de France à Londres.

Attention : Depuis le 31 janvier 2021, tout voyageur de 11 ans ou plus, quel que soit son mode de transport (aérien, maritime ou terrestre), arrivant en France en provenance d'un pays de l'espace européen a l'obligation de présenter un test PCR négatif datant de moins de 72 heures avant le départ. Il existe des dérogations sur justificatif, notamment pour les frontaliers ou les professionnels du transport routier dans l'exercice de leur activité.

Hors Union européenne

Comme l'indique le ministère des Affaires étrangères [sur sa page d'informations](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-19-31-janvier-2021), les déplacements vers et depuis un pays extérieur à l'espace européen sont depuis le 31 janvier 2021 limités aux motifs impérieux. La liste complète de ces motifs et des conditions est disponible sur [les nouvelles attestations téléchargeables sur le site du ministère de l'Intérieur](https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-et-de-voyage).

La page [Conseils aux Voyageurs](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/) du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères vous donne les informations de dernières minutes et les alertes pour chaque pays ainsi que les contacts utiles en France et sur place.

Une application [Conseils aux Voyageurs](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/l-offre-de-service-public-en-ligne-du-ministere/) pour smartphones et tablettes vous permet également d'être informé en temps réel de toute nouvelle alerte, et de consulter les dossiers pays ainsi que les dossiers thématiques (santé, sécurité, transports...).

Attention : Depuis le 18 janvier 2021, les voyageurs de 11 ans ou plus autorisés à venir en France pour un motif impérieux en provenance d'un pays extérieur à l'espace européen doivent présenter un test PCR négatif réalisé moins de 72 heures avant le vol.

Les croisières


Les croisières fluviales et maritimes sont possibles avec une jauge maximale de 250 passagers.

Les navires doivent avoir embarqué leurs passagers et fait escale uniquement dans des ports situés dans l'[Union européenne](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R41270) ou dans l'[Espace économique européen](https://www.service-public.fr/particuliers/glossaire/R42218).

Le préfet peut interdire à un bateau de faire escale lorsqu'il présente un risque sanitaire ou si le transporteur ne met pas en œuvre les mesures de sécurité requises.

A savoir : Le ministère des Affaires étrangères et du Développement international met à votre disposition le service en ligne gratuit [Ariane](https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html) qui vous permet, pour un voyage ou une mission ponctuelle à l'étranger, de vous signaler auprès du ministère afin de bénéficier, par mail, SMS ou téléphone, d'informations et de consignes de sécurité en temps réel si la situation

dans le pays de destination le justifie. La personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin.
Ariane permet également aux autorités françaises, en cas de crise, de connaître votre présence dans un pays afin de vous venir en aide en cas de besoin.

 **A noter :** Vous vous posez des questions sur la façon dont les mesures d'entrée et de séjour en France s'appliquent ? Vous pouvez appeler le numéro vert 0800 130 000.

Textes de référence

- Décret n° 2021-99 du 30 janvier 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/1/30/SSAZ2103545D/jo/texte) (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2021/1/30/SSAZ2103545D/jo/texte>)
- Arrêté du 30 janvier 2021 modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 identifiant les zones de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/30/SSAZ2103546A/jo/texte) (<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2021/1/30/SSAZ2103546A/jo/texte>)

Et aussi

- Voyager à l'étranger (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N31336>)
- Covid et interdictions de voyages : quelles sont les règles ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F35613>)
- Voyager en Europe (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13605>)
- Voyager hors Europe (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32833>)
- La nouvelle liste noire des compagnies aériennes interdites en Europe (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14130>)
- Voyage en Europe : quelle quantité de tabac et d'alcool est-il possible de rapporter ? (<https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14187>)

Pour en savoir plus

- Coronavirus Covid-19 (31 janvier 2021) [↗](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-19-31-janvier-2021) (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/informations-pratiques/article/coronavirus-covid-19-31-janvier-2021>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- «Re-open EU»: la Commission lance un site web pour permettre la reprise en toute sécurité des voyages et du tourisme dans l'Union [↗](https://ec.europa.eu/france/news/20200615/reopen_eu_fr#:~:text=La%20Commission%20lance%20aujourd%27hui%20%C2%ABRe-open%20EU%C2%BB%2C%20une%20plateforme,services%20touristiques%20disponibles%20dans%20les%20C3%89tats%20membres.%2015%2F06%2F2020) (https://ec.europa.eu/france/news/20200615/reopen_eu_fr#:~:text=La%20Commission%20lance%20aujourd%27hui%20%C2%ABRe-open%20EU%C2%BB%2C%20une%20plateforme,services%20touristiques%20disponibles%20dans%20les%20C3%89tats%20membres.%2015%2F06%2F2020)
Union européenne
- Coronavirus : les réponses à vos questions [↗](https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions/) (<https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/le-ministere-et-son-reseau/actualites-du-ministere/informations-coronavirus-covid-19/coronavirus-les-reponses-a-vos-questions/>)
Ministère chargé de l'Europe et des affaires étrangères
- Coronavirus : chiffres clés et évolution de la COVID-19 en France et dans le Monde [↗](https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-clés-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde) (<https://www.santepubliquefrance.fr/dossiers/coronavirus-covid-19/coronavirus-chiffres-clés-et-evolution-de-la-covid-19-en-france-et-dans-le-monde>)
Santé publique France